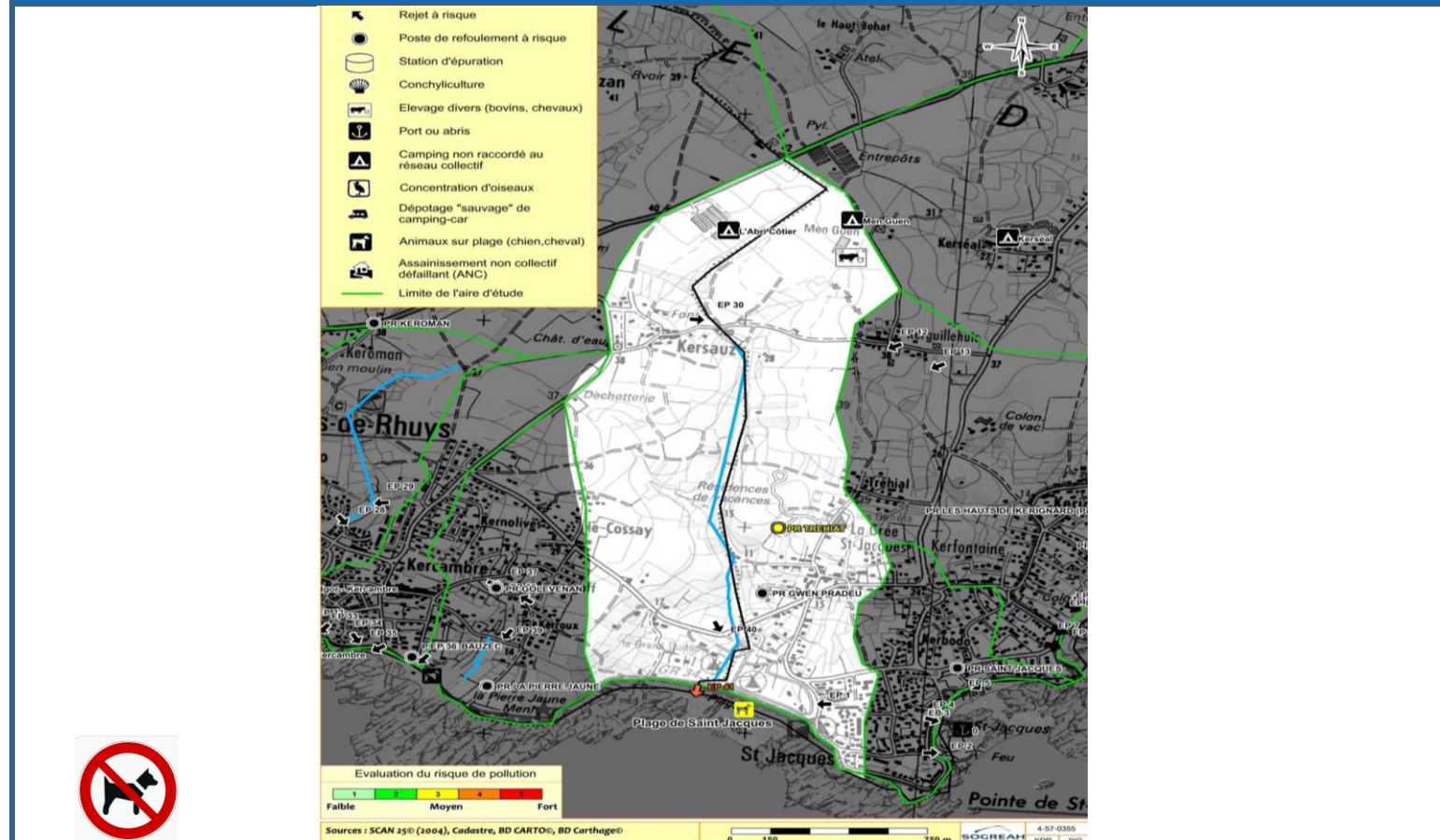


Carte de la zone de baignade



Synthèse des sources potentielles de pollution de la zone d'étude



Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : **Saint-Jacques**
Commune : **Sarzeau**
Département : **Morbihan (56)**
Région : **Bretagne**
Personne responsable de la baignade : **Le Maire de Sarzeau**
☎ Mairie : 02 97 41 85 15

Qualité des eaux de baignade
Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA)
☎ 02 97 68 14 24
@ <http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh>
Un registre d'observation de la qualité des eaux de baignade est à disposition du public à l'accueil de GMVA et également en ligne à l'adresse suivante : baignades@gmvaglo.bzh

Période de surveillance sanitaire : **Du 6 juin au 13 septembre**
Heures de surveillance : **Baignade surveillée**
Fréquentation estimée : **Quelques centaines de personnes**
Interdiction aux animaux domestiques : **Du 15 juin au 15 septembre par arrêté municipal**

Equipements : **Panneaux informatifs, sanitaires, poubelles, poste de secours, parking, bancs**
Usages : **Ecole de voile, snack bar**

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des 5 dernières années

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Classement selon Directive 2006/7/CE	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★

Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade
Pas d'évènement sur les 5 dernières années			

Echouage d'algues : **Dépôt variable en fonction de la saison**

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

- Contamination microbiologique : Risque potentiel
- Via rejet pluvial
 - Via postes de relevage (Gwen Pradeu)
- Autres sources potentielles de pollution :
- Incivilités (déjections canines, rejets d'eaux usées camping-car, bateaux de plaisance)

Gestion des pollutions :
Existence d'un protocole de gestion active : Fermeture de la baignade en cas de mauvais résultat

Programme d'actions

- 1- Procédure d'alerte entre les gestionnaires en cas de dysfonctionnement des postes
- 2- Analyses sur les exutoires du bassin d'étude
- 3- Gestion en cas de pollution accidentelle
- 4- Communication auprès du public

Recommandations aux baigneurs

Respectez les interdictions qui pourraient être prononcées en cours de saison par la commune. Evitez de vous baigner après un orage. Méfiez-vous des écoulements sur la plage : Ces rejets peuvent être contaminés. Le contact prolongé avec ces eaux peut alors présenter un risque sanitaire. Bien qu'ils apparaissent aux yeux des enfants comme un espace de jeu privilégié, apprenez aux petits à les éviter.